



NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment des archives de la Ville de Nouméa

P.J. : 1 projet de délibération

Par délibération n° 2007/1145 du 27 septembre 2007, le conseil municipal de la Ville de Nouméa a autorisé le lancement d'un concours d'architecture pour le choix de l'équipe de concepteurs en charge de la réalisation du projet du bâtiment des archives et de réhabilitation de l'immeuble la France Australe.

Par délibération n° 2008/855 du 25 juin 2008, le conseil municipal de la Ville de Nouméa a désigné l'équipe du cabinet ARCHIPEL lauréate du concours d'architecture pour la réalisation du projet du bâtiment des archives et de réhabilitation de l'immeuble la France Australe, donnant lieu à la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre N° 982182008 E 042 du 05 août 2008 d'un montant de, toutes tranches confondues, 36.917.084 F/CFP TTC.

Les études de conception lancées fin 2008 ont été menées jusqu'en phase d'Avant-Projet Détaillé, constituant la tranche ferme du marché de maîtrise d'œuvre.

En parallèle, des études de conception, la Ville de Nouméa a mené une réflexion sur la relocalisation des locaux du centre d'accueil de jour MACADAM PARTAGE situé sur l'emprise du projet. En outre, les locaux n'étaient plus adaptés à l'activité de l'association. Dans cette optique, des prospectives de foncier ont été réalisées avec l'ensemble des collectivités partenaires du dispositif du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) comprenant l'Etat, la province Sud, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et la Ville de Nouméa, afin d'identifier un nouveau site.

N'ayant à l'époque pas trouvé de solution satisfaisante pour la relocalisation du centre MACADAM PARTAGE, la Ville de Nouméa n'a pas été en mesure de poursuivre le projet et d'affermir les tranches conditionnelles du marché de maîtrise d'œuvre susmentionné.

En 2015, le projet de relocalisation du centre MACADAM PARTAGE est relancé avec la libération du foncier municipal mis à disposition de l'association «Atelier Protégé» à Doniambo depuis 20 ans, permettant ainsi à la Ville d'inaugurer le nouveau centre d'Accueil de Jour le 13 novembre 2017.

La perspective de la libération du foncier a permis de relancer le projet du bâtiment des archives et de réhabilitation de l'immeuble la France Australe sur la base d'un projet remanié et plus conséquent, notamment, avec l'intégration de l'ensemble des services de la Direction de la Culture, du Patrimoine et du Rayonnement, donnant lieu à un appel d'offres pour la passation d'un nouveau marché de maîtrise d'œuvre, auquel il n'a pas été donné suite après consultation de la Commission d'Appel d'Offres, l'ensemble des estimations de travaux des candidats étant sensiblement au-dessus de budget alloué à l'opération.

En conséquence, le projet a été retravaillé en réduisant les surfaces de la construction neuve afin de réduire le coût des travaux. D'une part, cette dernière version de programme se rapproche désormais fortement du programme de 2008 notamment en termes de surface globale.

	PROGRAMME DE 2008	PROGRAMME DE 2017	
PUBLIC	266 m ²	90 m ²	Surfaces utiles
STOCKAGE	505 m ²	563 m ²	
BUREAUX	247 m ²	299 m ²	
COMMUNS	36 m ²	74 m ²	
TOTAL	1054 m²	1026 m²	

D'autre part, le parti architectural et les spécificités techniques du projet de 2008 sont globalement toujours conformes avec les attentes du nouveau programme.

Le marché de maîtrise d'œuvre n° 982182008 E 042 du 05 août 2008 n'ayant fait l'objet d'aucun acte de résiliation ou d'arrêt des prestations, peut donc être poursuivi avec une mise à jour de celui-ci par avenant.

Toutefois, l'entreprise BECARE a été dissoute le 10 mai 2016, sans remettre en cause le marché initial conclu avec le groupement d'entreprise. Sa mission (génie climatique) sera reprise par le mandataire du groupement, la société ARCHIPEL, qui la sous-traitera.

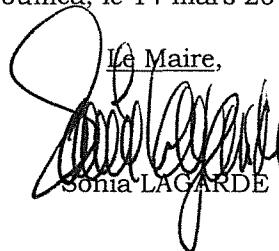
L'avenant a notamment pour objet :

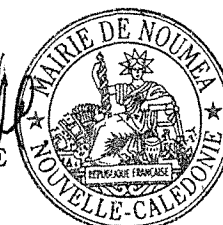
- de porter le montant du marché à 40.176.481 F/CFP.HT soit une augmentation de 14,27 % du marché,
- de modifier le programme de l'opération,
- de porter le coût d'objectif à 409.450.000 F/CFP.HT

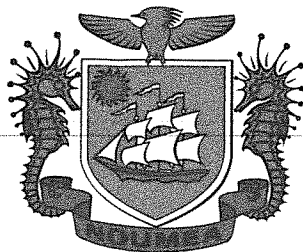
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché n° 98 218 2008 E 042 du 5 Août 2008 conclu pour la maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment des archives.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 14 mars 2018

Le Maire,

 Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 3 avril à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 14.03.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Germaine NEWEDOU
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SENS
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Françoise SUVE	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 28.03.2018	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Félicia BALLANGER
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Charles ERIC
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Angélo PITO
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dina REY
	Mme	Janine BAJON	Mme	Mireille LEVY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
conseillers en exercice	: 53	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Sabine KAGY
		M.	Mathieu OUANEMA	M.	André WAMO
Nombre de présents	: 34	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants	: 49	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
(15 procurations)		M.	Christophe OBLED	M.	Gilles UKEIWE
		M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Sonia BACKES
		M.	Christophe CHEVILLON	M.	Jonas TAOFIFENUA
		Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
		Mme	Jinezi Annie QAEZE		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/294

autorisant la signature de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment des archives de la Ville de Nouméa

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **- 3 AVR. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle Calédonie,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1er mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2008/855 du 25 juin 2008, désignant l'équipe du cabinet ARCHIPEL lauréate du concours d'architecture pour la réalisation du projet du bâtiment des archives et de réhabilitation de l'immeuble la France Australe,

VU le marché n° 98 218 2008 E 042 conclu pour la maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment des archives de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018 de la Ville,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 30 mars 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/51 du 14 mars 2018,

La commission conjointe de l'Urbanisme des Transports et de l'Intercommunalité / de la Culture du Patrimoine et des Echanges Culturels / du Budget et des Finances entendue en séance du 21 mars 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire est habilité à signer l'avenant n° 1 au marché n° 98 218 2008 E 042 du 5 Août 2008 conclu avec le groupement d'entreprises ARCHIPEL/TECHNI-CONSEIL/ES2 pour la maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment des archives de la Ville de Nouméa.

ARTICLE 2 /

L'avenant visé à l'article 1^{er} a notamment pour objet :

- de porter le montant du marché à 40.176.481 F/CFP.HT soit une augmentation de 14,2 % du marché,
- de modifier le programme de l'opération,
- de porter le coût d'objectif à 409.450.000 F/CFP HT.

./.

ARTICLE 3 /

La dépense est imputable au budget de la Ville sur l'autorisation de programme 05-2017-2 «Réhabilitation de France Australe».

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à la société ARCHIPEL.

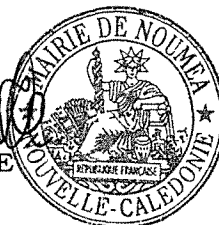
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 3 AVR. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 5 AVR. 2018

Le Maire.

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
POLE AMENAGEMENT	-	1
D.A.C.P. (S.O.C.)	-	1
STE ARCHIPEL	-	1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 5 AVR. 2018
au Commissaire Délégué
et notifié le - 9 AVR. 2018
~~et / ou publié le~~
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ